

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 6 MARS 2017, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE NORMAND VACHON, MAIRE.**

---

Sont présents :

Normand Vachon, Maire  
Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1  
Renée Giroux, conseillère, siège #2  
Joanne St-Amour Sanscartier, conseillère, siège #3  
Robert Bertrand, conseiller, siège #5  
Pierre Robineau, conseiller, siège #6

Absent : John Kane, conseiller, siège #4

Secrétaire d'assemblée : Martin Cousineau

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2017
5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
6. RAPPORTS
  - Rapport de l'inspecteur
  - Rapport du directeur du service de sécurité incendie
  - Rapport de suivi du directeur général
7. INDEXATION DES SALAIRES
8. DÉSIGNATION D'UN LIEU ADDITIONNEL POUR LES SÉANCES DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE
9. CHANGEMENT DE MAIRE SUPPLÉANT
10. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC (SEAO) POUR LE TRAITEMENT EN SURFACE DOUBLE DE DIVERS CHEMINS MUNICIPAUX TECQ 2014-2018
11. APPUI AU PROJET « FIBRE À LA MAISON (FTTH) » DE LA MRC DE PAPINEAU
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**3. ORDRE DU JOUR**

**2017-03-023**

**IL EST PROPOSÉ** par Joanne St-Amour Sanscartier, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau et résolu d’adopter l’ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l’unanimité

#### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2017

##### 2017-03-024

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017;

**ATTENDU QUE** les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Robert Bertrand et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017.

Adoptée à l’unanimité

#### 5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES

##### 2017-03-025

##### Comptes à payer au 28 février

# chèque	Fournisseur	Description	Montant
10454	AGENCE DE REVENU DU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR 106982101RP0001	1 275.83 \$
10455	MINISTERE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR 106982101RP0001	3 083.93 \$
10456	MINISTERE DU REVENU DU QUÉBEC	Frais d’intérêts	9.62 \$
10457	2963-2072 Québec Inc.	Ordures et recyclage	5 949.96 \$
10458	Association des chefs en sécurité incendie du Québec	Congrès sécurité incendie 2017	699.05 \$
10459	Robert Maloney	Inspections mensuelles camions 410 et 610	170.00 \$
10460	Fonds de l’information financière	Mutations X 1	4.00 \$
10461	Infotech	Implantation du poste serveur	99.16 \$
10462	Émile Charrette & Fils	Ampoules halogènes, produits	60.79 \$

		nettoyants, sacs à ordures etc.	
10463	MRC de Papineau	Quotes part 1er versement	18 522.81 \$
10464	Transcontinental	Annonce Bulletin	234.10 \$
10465	Imprimerie de Papineauville	Photocopies janvier	464.67 \$
10466	Tim Lalonde	Cellulaire	69.07 \$
10467	Municipalité de L'Ange-Gardien	Coût d'entretien du ch. Townline	4 735.45 \$
10468	SAAQ	Plaques d'immatriculation	2 414.66 \$
10469	Petite Caisse (Martin Cousineau)	Café	82.97 \$
10470	Dépanneur Mauzeroll	Timbres	591.03 \$
10471	Atelier Mécanique ATO	Bouteille de gaz de calibration	450.07 \$
10472	L'Arsenal	Ensemble Bunker	1 569.41 \$
10473	Constructions Curtis Lavell	Déneigement mars 2017	18 213.96 \$
10474	Groupe DL	Service informatique à distance + archivage + VPN	264.45 \$
10475	Waste Management	Ordures 4.89T + 3.77T	757.31 \$
10476	Marceau, Soucy, Boudreau Avocats	Frais de recherche + huissiers	1 303.21 \$
10477	Chantal Lefebvre	Traduction	57.48 \$
10478	Labrador	Location du refroidisseur	6.72 \$
10479	Tim Lalonde	Frais de déplacement février	68.16 \$
10480	Exitech	Remplacement de serrure Unican défectueuse	707.10 \$
10481	Michael Carson	Frais de déplacement janvier et février	68.80 \$
10482	Martin Cousineau	Frais de déplacement février	110.98 \$
		<b>Total</b>	<b>62 044.75 \$</b>

#### Comptes payés au 28 février

Paiements internet		
Fournisseur	Description	Montant
RCAP	Location du télécopieur	122.22 \$
Bell Canada	Téléphone	35.27 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 789.97 \$

Visa Desjardins	Cellulaire DG, Réservation hôtel pour congrès, repas pour pompiers, Carburant pour camions 410 et 610	620.30 \$
	<b>Total</b>	<b>2 567.76 \$</b>
<b>Paies</b>		
<b>Date</b>		<b>Montant du dépôt direct</b>
9 février		3 324.60 \$
23 février		6 124.92 \$
	<b>Total</b>	<b>9 449.52 \$</b>
	<b>Grand total</b>	<b>76 062.03 \$</b>

**ATTENDU QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses au directeur général et secrétaire-trésorier et au directeur du service de sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

**IL EST PROPOSÉ** par Robert Bertrand, **APPUYÉ** par Renée Giroux et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée à l'unanimité

## 6. RAPPORTS

### Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	zonage
2017-0201	155, chemin Giroux	Abattage d'arbres	5-V
2017-0202	521, Rivière Blanche	Rénovation	14-V

### Rapport du directeur du service de sécurité incendie

-Visite chez Twin Equipments pour le suivi de la construction du véhicule (unité d'urgence)

### Rapport de suivi du directeur général

Rien à signaler

## 7. INDEXATION DES SALAIRES

### 2017-03-026

**ATTENDU** la municipalité de Mayo indexe les salaires de son personnel selon l'indice de la Gazette officielle du Québec du mois de décembre de l'année précédente et ce, rétroactif au 1er janvier 2017;

**ATTENDU QUE** le taux pour 2017 est de 1.6 %;

**ATTENDU QUE** pour le directeur général, le taux est équivalent à 2%, pour l'augmentation de l'expérience, additionné au taux de l'indexation du personnel (1.6%), tel que stipulé à son contrat de travail;

**IL EST PROPOSÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par Pierre Robineau, **ET résolu QUE** ce conseil autorise l'indexation salariale de 1.6% pour le personnel et de 3.6% pour le directeur général et ce, rétroactif au 1er janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

## **8. DÉSIGNATION D'UN LIEU ADDITIONNEL POUR LES SÉANCES DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE**

**2017-03-027**

**ATTENDU QUE** la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac, Val-des-Monts, ainsi que la Municipalité régionale de Comté de Papineau et les municipalités de Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Lochaber Canton, Lochaber-Partie-Ouest, Mayo, Montebello, Montpellier, Mulgrave et Derry, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Émile-de-Suffolk, Saint-Sixte, Thurso et Val-des-Bois ainsi que la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et des municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac Sainte-Marie, Low, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau sont parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais ;

**ATTENDU QUE** les municipalités parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais désirent modifier l'article 5 de cette entente pour établir un autre lieu où la cour municipale sera tenue de siéger tel que le permet l'article 55 de la *Loi sur les cours municipales*, L.R.Q., cC-72.01 ;

**ATTENDU QUE** les municipalités parties à l'entente de la cour municipale commune désirent que la cour municipale puisse siéger sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et qu'il y a lieu de désigner l'endroit et l'adresse autre que le chef-lieu où la cour municipale pourra siéger ;

**ATTENDU** l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* prévoit que lorsque la modification à une entente ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale ou à établir tout autre lieu où elle peut siéger, elle peut être effectuée par une résolution adoptée par chacune des municipalités qui est partie à l'entente d'établissement de la cour et qu'une telle résolution doit être approuvée par le ministre de la Justice ;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Robert Bertrand **ET résolu** que ce conseil par la présente, accepte de modifier l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de permettre que la cour puisse siéger sur le territoire de la MRC Vallée de-la-Gatineau au Palais de justice de Maniwaki situé au 266 Rue Notre Dame, 1er étage, Maniwaki (Québec) J9E 2J8 ;

**ET** résolu que cette résolution soit soumise à l'approbation du ministre de la Justice en conformité avec l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*.

Adoptée à l'unanimité

## **9. CHANGEMENT DE MAIRE SUPPLÉANT**

**2017-03-028**

**ATTENDU QUE** selon l'article 116 du Code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant;

**ATTENDU QUE** la conseillère Mme Renée Giroux, a été nommée le 3 février 2014 (2014-02-25) comme maire suppléant;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer un autre conseiller comme maire suppléant;

**IL EST PROPOSÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par Pierre Robineau, **ET** résolu **QUE** ce conseil nomme le conseiller M. Robert Bertrand comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés.

Adoptée à l'unanimité

## **10. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC (SEAO) POUR LE TRAITEMENT EN SURFACE DOUBLE DE DIVERS CHEMINS MUNICIPAUX TECQ 2014-2018**

**2017-03-029**

**ATTENDU** la nécessité de procéder à un appel d'offres public par l'entremise du SEAO (Système électronique d'appel d'offres) pour un contrat dont le montant est supérieur à 100 000\$;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Robert Bertrand et résolu que le conseil autorise le directeur général à procéder à un appel d'offres public par l'entremise du SEAO pour lesdits projets routiers TECQ 2014-2018 (2017-02-019).

Adoptée à l'unanimité

## **11. APPUI AU PROJET « FIBRE À LA MAISON (FTTH) » DE LA MRC DE PAPINEAU**

**2017-03-030**

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral s'est engagé à affecter 500 millions de dollars pour financer un nouveau programme, soit «Brancher pour innover», lequel vise à étendre et à améliorer les services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées sur une période de cinq (5) ans;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec s'est engagé à affecter 100 millions de dollars pour financer un nouveau programme, soit « Québec branché », afin de soutenir des projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situés en milieu rural, un service Internet haute vitesse;

**ATTENDU QUE** le projet « Fibre à la maison (FTTH) » présenté au Comité des télécommunications lors de la réunion tenue le 30 janvier 2017 par le coordonnateur en géomatique et informatique de la MRC de Papineau;

**ATTENDU QUE** le projet « Fibre à la maison (FTTH) » permettrait d'accroître la vitesse du service Internet haute vitesse dans les secteurs mal desservis permettant ainsi de boucler le réseau entre les Municipalités de Ripon et de Mayo;

**ATTENDU** la recommandation émise par le Comité des télécommunications à l'égard du projet « Fibre à la maison (FTTH) » visant, notamment, le dépôt d'une demande de subvention auprès des deux paliers gouvernementaux en vue de la réalisation du projet ;

**ATTENDU QUE** la date limite pour présenter un projet dans le cadre du programme « Brancher pour innover » est le 20 avril 2017;

**ATTENDU QUE** la présentation du projet « Fibre à la maison (FTTH) » aux membres du Comité administratif de la MRC lors de la séance tenue le 1er février 2017 ;

**ATTENDU** les avantages que le projet « Fibre à la maison (FTTH) » apportera aux municipalités concernées ainsi qu'au réseau de fibre optique détenu par l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC ;

**IL EST PROPOSÉ** par Ian de Cotret-Brzeau, **APPUYÉ** par Joanne St-Amour Sanscartier et résolu que La municipalité de Mayo appuie le projet de « Fibre à la maison (FTTH) » de la MRC de Papineau, lequel sera déposé auprès des gouvernements fédéral et provincial afin d'obtenir le financement requis pour le réaliser ;

**ET QU' :**

Une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2017-03-031**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Joanne St-Amour Sanscartier, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brzeau, **QUE** la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Président

Secrétaire

Normand Vachon,  
Maire

Martin Cousineau,  
Secrétaire-trésorier